

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 25 AOUT

La liberté pour le pauvre !

Dans les lycées de l'Etat on a distribué des prix d'instruction religieuse, au vif mécontentement des radicaux.

Par ordre supérieur, les parents avaient été avisés, il y a quelques années, d'informer l'administration s'ils désiraient que leurs enfants fussent dispensés des cours d'instruction religieuse.

Un tel avis pouvait passer pour un ordre.

Or, il advint que la presque totalité des parents, à dix exceptions près, ne tint aucun compte de cette invitation.

La question fut alors retournée. On décida que les élèves dont les parents auraient fait la demande, seraient seuls admis au cours d'instruction religieuse.

Cette nouvelle injonction n'obtint pas plus de succès. Presque tous les parents firent la demande.

De là l'obligation pour l'administration universitaire de distribuer des prix pour les cours d'instruction religieuse.

Que peuvent donc reprocher nos radicaux à l'Université ? de respecter la liberté des parents ?

Mais supposons que cette liberté fut violée, est-ce que l'Université n'en aurait point à supporter directement les conséquences ?

Quel intérêt aurait eu l'Université de froisser les parents, de s'opposer à leur désir ? Elle a donc sagement agi en se conformant aux désirs des familles. Elle a, de plus, respecté la liberté de conscience.

C'est ce que ne font point les radicaux et le gouvernement. Par la plus odieuse, la plus révoltante des iniquités, ils suppriment cette liberté dans l'enseignement primaire.

Il est vrai que les classes laborieuses, les familles pauvres sont désarmées. Elles doivent se courber sous le despotisme jacobin. La liberté de conscience, la liberté de l'enseignement religieux n'existe plus, de par la loi républicaine, pour le pauvre !

M. Zola à Lourdes

M. Emile Zola est allé à Lourdes au moment du séjour du pèlerinage national.

Un correspondant de l'Univers l'a rencontré et voici le résumé de leur entretien :

« — ... Déjà l'année dernière ma résolution était prise, dit M. Zola. Me trouvant à Cauterets avec ma femme, l'idée m'est venue de passer par Lourdes pour regagner Paris. Là, j'ai vu un groupe de pèlerins de la Vendée et de la Bretagne, et, ma foi, j'ai été très saisi par ce spectacle. J'aime les grands mouvements, les grands courants, les grandes passions qui soulèvent l'humanité. Et en voyant ce qui se passait ici, je me suis dit : Mais voilà un monde nouveau qui est digne au plus haut point d'être examiné. J'y reviendrai faire de nouvelles études. Henri Lasserre est-il ici ?

» — Oui, il est ici.

» — Je désirerais le voir, car c'est un esprit très intelligent, avec lequel je serais heureux de lier connaissance.

» — Vous le verrez certainement. Et quelles sont vos premières impressions d'ensemble ?

» — Très saisissantes. Le spectacle des malades devant la grotte, le bruit de toutes ces prières, l'écho de toutes ces plaintes, m'a littéralement saisi à la gorge. Je trouve cela supérieurement beau. Donner du courage, faire tomber un rayon d'espérance de guérison sur tant de désespérés et d'infortunés ! N'y eût-il que cela, Lourdes serait un grand bienfait humanitaire. Et ce serait un crime de lèse humanité que de ne pas le reconnaître. Les journaux qui ont l'habitude de parler sans rien savoir m'ont prêté toutes sortes d'intentions que je n'ai pas. Le Figaro a publié l'autre jour huit lignes qui n'ont pas de sens. D'autres ont prétendu m'avoir vu à Cahors, les autres ailleurs. Je n'ai pas passé par Cahors ni par Quimper-Corentin, j'ai tout simplement pris le Sud-Express, le 18 au soir, à la gare du Nord, et me voici à Lourdes, sans aucun parti pris, comme on l'a répandu. Ma pensée est de faire une étude de mœurs. Je ne suis ni médecin ni pèlerin, ni croyant ni incroyant, je suis, comme disait Balzac, *docteur ès-sciences humaines*, et je viens faire un cours tout nouveau de choses toutes naturelles à Lourdes. J'irai partout, je veux tout voir et tout interroger.

» — Pour cela, vous n'auriez qu'à demander une croix qui vous permettrait de circuler en tous les sens.

» — Une croix de passage ?

» — Oui.

» — Parfaitement, je le veux bien, et demain elle sera là, comme la vôtre, puisque c'est une clef nécessaire. J'y avais songé, mais on aurait cru que je jouais un rôle au milieu des pèlerins. Je ne pouvais me résoudre à cette attitude-là.

» — Que pensez-vous de la procession que vous venez de contempler ?

» — Comme mise en scène, c'est la chose la plus merveilleuse qui soit au monde. Rien ne peut lui être comparé de ce que j'ai vu. Mais que de fatigues pour ces pauvres gens venus de si loin, qui se tiennent encore debout après un si pénible voyage !

» — Somme toute, vous êtes très content ?

» — Je suis plus que content, je suis enchanté.

» — Et votre livre s'appellera, dit-on, le *Docteur Pascal* ?

» — Point du tout ; ce sont les journaux qui ont raconté cela. Il s'appellera *Lourdes* tout uniment, et contiendra, avec Lourdes pour centre, une sorte de synthèse de l'idée religieuse de cette fin de siècle, qui a vu naître la Grotte et qui voit surgir en ce moment le *néo-catholicisme* de Rome.

» On aime les idées mystiques, de nos jours.

» Un courant très fort y porte la jeunesse, même celle de Paris, comme je le constate, au cours de mes observations. Mon *Lourdes* sera le foyer autour duquel seront groupés, et

les tendances, et les besoins, et les manifestations contemporaines. Des faits, et pas de jugements.

» Encore une fois, je n'ai d'autre but que de faire une étude de choses visibles que je rapporterai avec la conscience et l'impartialité la plus absolue. Mon pèlerinage est celui de la science humaine, sans rien préjuger des choses surnaturelles, que je ne connais pas suffisamment pour les traiter.

» Et demain, je vous serai très reconnaissant de me servir de *cicérone*, si vous le voulez bien !

» — Je suis à votre service, et j'irai jusqu'à vous conduire manger la *papote* avec les brancardiers.

» — Très bien, très bien ! Merci mille fois et à demain !

» Il était onze heures du soir quand j'ai quitté mon interlocuteur, et lorsque je l'ai revu ce matin, il se dirigeait d'un air content vers le bureau des constatations où il rencontrera plus de cinquante médecins *humains*, comme il dit.

» LOUIS COLIN. »

INFORMATIONS

Une interpellation pour la rentrée

Le parc situé près de Cassis est, paraît-il, un héritage légué par le ministre civil de la marine, Barbey, à ses successeurs non moins civils, MM. Cavaignac et Burdeau.

Son histoire drôlatique amuse fort les désœuvrés de la politique.

Il y avait près de Cassis un golfe appelé « la calanque de Port-Biou ». Il servait de refuge aux bateaux-pêcheurs et cabotiers, et même, en cas urgent, aux navires de guerre.

Un torpilleur s'y réfugiait tout récemment, lorsqu'il fut arrêté dans sa marche par les cris et signes désespérés du gardien de la calanque et de quelques touristes.

De par l'autorisation du ministre de la marine la calanque avait été transformée en parc à huitres au profit d'un industriel. Un câble métallique à fleur d'eau fermait l'entrée du golfe. Le torpilleur eût infailliblement chaviré.

Cet incident a fait pas mal de bruit ; on s'est demandé en vertu de quel droit un industriel fermait un golfe à nos bateaux pour le transformer en parc à huitres ?

On a cherché et découvert que la calanque de Port-Biou avait été affermée par l'ex-ministre Barbey à cet industriel.

En vertu de quel droit ? On l'ignore. A quel prix ? moyennant cent francs par an !

C'est incroyable. Aussi, afin d'éclaircir ce conte fantaisique, interpellera-t-on le ministre de la marine, dès octobre. L'interpellation sur « la calanque de Port-Biou » sera le clou de la rentrée parlementaire !

MESURES DE RIGUEUR DÉMENTIES

La *Marseillaise* et l'*Écho de Paris* ont parlé de mesures de rigueur prises contre certains généraux de brigade et des colonels à la suite des cas d'insolation qui se sont produits pendant les manœuvres ; ces informations sont dé-

nuées de fondement ; aucune mesure n'a été prise, les enquêtes n'étant pas encore terminées.

FOURNITURES SUSPECTES

Le commissaire de police Cochefert a fait aujourd'hui des perquisitions dans les bureaux d'une grande maison de fournitures militaires. Il s'agirait d'une affaire analogue à celle de M. Sarda Hermerding.

LES CARTOUCHES LABEL VOLÉES

Le vol d'une caisse de cartouches Lebel, eu gare des marchandises de Suresnes-Puteaux, n'est plus contestable, et les perquisitions opérées n'ont donné aucun résultat.

Plusieurs journaux ont raconté que des cultivateurs de Suresnes avaient retrouvé dans un champ, derrière le Mont-Valérien, une partie de ces cartouches.

La Préfecture de police déclare ne rien connaître au sujet de cette trouvaille.

LA MARINE CIVILE

On lit dans l'*Avenir militaire* :

« Le ministre civil de la marine, qui étudie en ce moment à Biarritz la question des « petits bateaux qui vont sur l'eau », se propose, paraît-il, de parfaire son éducation maritime en visitant nos divers ports de guerre. Les journaux annoncent qu'il « appellera la municipalité de chaque port, en dehors des autorités compétentes, à lui expliquer ses opinions sur les ressources et les besoins de la localité, au double point de vue de l'intérêt communal et de l'intérêt de la défense maritime. »

« Ce ne seront donc ni nos amiraux, ni nos généraux qui exposeront au nouveau ministre de la marine les besoins de la défense de nos grands ports militaires, mais les municipalités élues de Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon. N'est-ce pas vraiment réussi ? »

On mande de Tanger, 24 août :

« Contrairement à l'information publiée par les journaux anglais, ce n'est pas à des gendarmes français que vient d'être confiée la garde de la légation française à Tanger, mais à quatre cavaliers arabes de l'administration civile de l'Algérie.

« Ces quatre cavaliers sont destinés à remplacer les quatre janissaires marocains qui faisaient jusqu'ici ce service. »

LES GRÈVES

La situation s'aggrave. 360 ouvriers de la fosse n° 8 des mines de Lens se sont mis en grève hier matin. L'ingénieur a demandé des gendarmes pour protéger cette fosse.

Liévin est assez mouvementé, mais Lens est calme ; cependant on craint que la grève s'étende.

Les mineurs grévistes déclarent qu'ils ne descendront plus dans les fosses tant que la compagnie emploiera des Belges.

M. Basly, député, et M. Eyraud, secrétaire général, adjoint du syndicat des mineurs, sont partis pour la fosse n° 8 avec l'espoir de calmer les esprits et de ramener l'ordre.

On télégraphie de Carmaux, 24 août :

« M. Dupuy-Dutemps, député, est venu hier soir avec quelques membres du Conseil général du Tarn. Il s'est entretenu avec les membres du comité et M. Baudin, député.

« M. Ferroul, député, est attendu de nouveau. On parle d'une pétition que les commerçants adresseraient aux pouvoirs publics pour engager le gouvernement à intervenir.

« On dit que les députés socialistes succéderont à tour de rôle à Carmaux.

« M. Millerand, député, doit défendre les ouvriers arrêtés. »

LE CHOLÉRA

L'épidémie cholérique étend rapidement ses ravages et s'approche de plus en plus de l'Europe occidentale.

A Hambourg, il y a eu, dit-on, quatre cents cas et 120 décès pendant les trois derniers jours ; dans la seule journée du 25, 65 personnes sont succombé.

Les autorités ont l'intention de fermer le port.

Quelques cas de cholérine ont encore été constatés hier dans la banlieue de Paris. Plusieurs personnes, déjà atteintes et guéries, viennent d'avoir une rechute.

Le choléra sévit au Havre et à Rouen.

Les cholériques sont presque tous victimes de leur imprudence pour ne pas avoir observé les règles de l'hygiène.

L'École de cavalerie de Saumur

M. le général Thoumas vient de consacrer une de ses chroniques, « *La Vie militaire* » du *Temps*, aux *Origines de l'École de cavalerie et de ses traditions équestres*, le livre qu'a publié M. le capitaine Picard, professeur à l'École de Saumur.

Le livre de M. Picard est une véritable encyclopédie, « comprenant tout ce qui est relatif à l'équitation, au dressage des chevaux, à l'hippiatrique, à la maréchalerie, aux haras, aux remèdes, au harnachement, aux uniformes, à l'organisation militaire, aux règlements de cavalerie. Ajoutez-y l'histoire détaillée de la ville de Saumur et le journal de l'École relatant jusqu'aux faits les plus insignifiants, tels que la visite d'officiers étrangers du grade de capitaine et même de lieutenant ».

M. Picard croit qu'avec un peu de bonne volonté on peut faire remonter l'origine de l'École de Saumur à « l'Académie d'équitation » installée par « Duplessis-Mornay », lorsqu'il fut nommé, en 1582, par Henri IV, gouverneur de Saumur.

L'Académie d'équitation fut illustrée, à son début, par l'écuyer Frédéric Grison. « Elle prospéra plus ou moins, ajoute le général Thoumas,

jusqu'à l'arrivée, à Saumur, des carabiniers, chez qui se concentra, jusqu'à la Révolution de 1789, l'enseignement de l'équitation militaire ».

C'est Louis XIV qui, en 1679, décida « que chaque compagnie de cavalerie, sauf celles de la maison du roi et de la gendarmerie, comprendrait deux carabiniers, c'est-à-dire deux cavaliers armés de la carabine à baïonnette et susceptibles de combattre à pied comme à cheval ; en 1691, tous les carabiniers d'un même régiment furent réunis pour former une seule compagnie, qui prit la tête de toutes les autres ». Après la bataille de Nerwindem, les cent compagnies de carabiniers tirées des régiments de cavalerie furent rassemblées en un seul corps et distribuées en cinq brigades. Un prince de la maison royale commandait le corps avec cinq mestres de camp, et le commandement effectif était exercé par un mestre de camp inspecteur.

C'est le marquis de Poyanne, lequel exerça ces fonctions de 1758 à 1784, qui, ajoute le général Thoumas, « commandait le corps des carabiniers sous l'autorité nominale du comte de Provence lorsqu'une des cinq brigades arriva à Saumur en 1763 ; lui-même avec son état-major accompagnait cette brigade, qui fut bientôt suivie d'une autre. La tenue en était superbe ; c'étaient tous des cavaliers de choix revêtus d'un brillant uniforme : chapeau de feutre bordé d'argent fin, habit à la française en drap bleu-de-roi, avec des revers écarlates, contre-épaulettes blanches en forme de pattes d'oie ; ceinturon en peau de daim jaune, avec agrafes dorées, cuirasse d'acier ornée d'un soleil d'or, culotte de peau blanche avec des bottes à tige basse.

« Assez mal accueillis d'abord par la population janséniste de Saumur, honnis par les maris, évités par les femmes, les carabiniers ne tardèrent pas à briser la glace à force d'amabilité et de prévenances galantes ; ils devinrent bientôt les favoris de toute la ville ; lorsqu'ils la quittèrent, en 1788, ce fut, dit M. le capitaine Picard, un deuil général, mais ils laissaient la ville prospère et riche. Il n'était pas jusqu'à la population qui n'eût augmenté : Saumur comptait en effet 7.500 âmes en 1763 ; ce chiffre atteignait 10,000 en 1788. Et tout cela grâce aux carabiniers ! Honni soit qui mal y pense ! Cependant le duc de Choiseul, ministre de la guerre, créa cinq écoles de cavalerie, placées à Douai, Metz, Besançon, Cambrai et La Flèche. Bientôt l'école de La Flèche, qui était déjà sous les ordres du marquis de Poyanne, fut transférée à Saumur, où elle prit possession du manège construit par les carabiniers ; les instructeurs furent tous choisis parmi les officiers de ce corps. Chacune des cinq écoles de cavalerie ayant sa doctrine particulière, il en résulta une grande diversité dans les procédés d'instruction et dans les principes d'équitation adoptés pour les régiments qui envoyaient des officiers se former dans lesdites

écoles. Le duc de Choiseul ayant pu constater, dans une inspection qu'il fit en personne, les inconvénients de cet état de choses, une commission composée des inspecteurs et des colonels de cavalerie fut réunie pour examiner les premiers élèves de chacune des cinq écoles. Les principes de l'École de Saumur furent reconnus les meilleurs et durent être adoptés par les autres écoles. Plus tard, les cinq écoles furent supprimées parce qu'on s'y appliquait à former des écuyers plutôt que des officiers de cavalerie, et l'on ne conserva que le manège des carabiniers à Saumur et celui de la gendarmerie à Lunéville.

« L'École d'équitation de Saumur fut définitivement constituée en 1781 ; elle était toujours sous les ordres du marquis de Poyanne, mestre de camp inspecteur des carabiniers. Chaque régiment de cavalerie y envoyait tous les ans quatre officiers et quatre sous-officiers.

« A dater de 1788, l'École de cavalerie de Saumur n'exista plus que de nom ; elle disparut tout à fait en 1790, par suite du refus opposé par le trésor royal aux demandes de fonds.

« La Convention supprima d'ailleurs, en 1793, toutes les écoles militaires et les remplaça par la seule École de Mars, imitation ridicule des institutions romaines, qui dura elle-même à peine un an. C'est seulement en 1796 qu'une école de cavalerie fut établie à Versailles, avec succursales à Lunéville et à Angers.

« En 1809, toutes ces écoles furent remplacées par l'École spéciale de Saint-Germain, qui vécut jusqu'à la fin de l'Empire.

« Le gouvernement de la Restauration reconstitua l'École de Saumur, sous le commandement du général de la Ferrière, qui avait été amputé de la cuisse à la bataille de Hanau. Cette école prospéra jusqu'à ce qu'elle fût licenciée, en 1822, après les événements auxquels avait donné lieu la conspiration du général Berton. Un des élèves de l'école, le maréchal des logis Siregent, fut condamné à mort et fusillé. L'École de cavalerie fut de nouveau installée à Versailles ; mais la ville de Saumur seule présentait les ressources nécessaires pour cette installation, et une ordonnance royale du 11 novembre 1824 y rétablit définitivement l'École de cavalerie, qui ne devait plus en sortir. »

Chronique Locale

ET DE LOUEST

LES FOURNITURES SCOLAIRES

Le *Courrier* trouve tout naturel que la Ville traite à l'amiable pour les fournitures scolaires et évince tous les patentés de Saumur. Cela

n'a rien de surprenant de la part de notre confrère. Comme imprimeur unique de la Ville, il ne pouvait tenir un autre langage, et, pour mieux jouer son rôle et faire adopter sa théorie par les gogos, il impute aux conservateurs tous les procédés usités par ses amis les républicains. Ce n'est pas plus difficile que cela. Il compte sur la naïveté de ses lecteurs pour avaler toutes les bourdes qu'il lance avec l'aplomb nécessaire à une mauvaise cause.

Sans doute le procédé est simple, mais il n'est pas nouveau dans le camp républicain. Un peu partout la presse radicale use de ce même système, et le *Courrier* ne fait que copier certains de ses confrères.

Il y a un point que le *Courrier* n'aborde pas. Pourquoi notre maire, à la tête d'une maison de mercerie de gros et demi-gros, qui, dans un épanchement avec les libraires, a dit tout ce qu'avait d'illégal ce mode de l'administration précédente, de traiter à l'amiable pour telles et telles fournitures et avait pris l'engagement de revenir à l'adjudication, pourquoi, disons-nous, notre maire a-t-il abandonné les commerçants comme lui ? Il n'est pas si jeune que cela, et sur une question commerciale, il ne peut modifier sa première manière de voir qui est conforme au bon sens, à la logique et aux principes administratifs.

Quant aux tarifs acceptés par l'administration municipale, n'en parlons pas pour aujourd'hui. Nous aurons occasion de revenir sur les chiffres.

Conseil général de Maine-et-Loire

Séance du 23 août 1892

D'après le rapport de M. le Préfet, lu par M. Pottier, les recettes ordinaires de 1891 s'élevaient à 2,133,781 fr. 35, et les dépenses à 1,918,114 fr. 24, soit un excédent de 215,670 fr. 45. Le montant des recettes extraordinaires de la même année se chiffrait à 2,096,769 fr. 41, et les dépenses acquittées à la clôture à 1 million 403,257 fr. 79 ; d'où un excédent de recettes s'élevant à 693,511 fr. 62. Cet excédent est reporté en partie au budget de report de 1891 à 1892 et au budget rectificatif de 1892.

Ces comptes sont approuvés.

Vote d'une somme de 5,000 fr. pour les royaux indigents.

Le Conseil maintient à vingt le nombre des centimes extraordinaires que les communes pourront être autorisées à s'imposer en 1893, pour dépenses temporaires.

Ce maximum, depuis longtemps adopté en Maine-et-Loire, paraît convenablement fixé et n'a donné lieu, jusqu'à présent, à aucune observation.

M. Janvier de la Motte fait connaître, d'après les rapports de M. le Préfet, que le rôle des quatre contributions directes pour 1892 s'élève à 9,618,537 fr.

M. Leroy profite de la circonstance pour pro-

3 Feuilleton de l'Écho Saumurois

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOU DRAS

II

SUZANNE D'ESTOUVILLE A CLAIRE DE ROYAN

« Vous êtes devenue bien sérieuse, ma chère Claire, si j'en juge par les dernières pages de votre lettre. Heureusement qu'elles étaient précédées de quelques autres dans lesquelles j'ai retrouvé l'aimable et piquante gaieté de votre esprit, autrement je me serais inquiété de ce changement si subit. Vous me permettez, j'espère, de ne pas répondre à vos graves réflexions, quoiqu'elles soient de mon goût ; mais les témoignages de ma sympathie pourraient vous parvenir dans un moment où vous seriez complètement redevenue vous-même, et Dieu sait comme vous ririez alors à mes dépens.

« Vous voilà donc avec deux millions de fortune ! c'est fort beau ; mais ce qui vaut mieux, selon moi, c'est que vous avez un heureux caractère, et que de votre personne vous

êtes charmante, ce qui ne laisse pas que d'embellir les plus belles situations. Aussi, avec la meilleure volonté du monde, je ne puis parvenir à vous plaindre de votre séjour à Enghien. La peinture que vous me faites de ce lieu me semble assez fidèle, et dans les inconvénients même que vous me signalez, je vois tant de bonnes occasions d'exercer votre verve malicieuse, qu'à moins que ce ne fût pour vous réunir à moi, je serais fâchée pour vous de vous voir quitter les rives de votre lac, qui, si elles ne sont pas solitaires, ont du moins une de ces populations d'originaux qu'on ne rencontre pas tous les jours, et que vous devez apprécier mieux qu'une autre, vous dont la bonté est toute en action.

« Depuis ma dernière lettre, notre solitude s'est un peu animée. M. Loubert, ce frère de madame Graaval dont je vous ai dit quelques mots, est arrivé avec sa fille et nous les voyons presque tous les jours, soit ici, soit chez eux. Pour ce qui me regarde, j'aurais autant aimé que les choses restassent comme elles étaient ; mais la baronne paraît si heureuse de leur changement, qu'il me semble quelquefois que je l'avais désiré aussi. M. Loubert est à sa manière fort aimable pour moi, et sa fille

Éléonore me témoigne une amitié que je ne partage pas encore, mais qui me touche déjà.

« Hier nous avons passé toute la journée chez eux, et le soir ils nous ramenées ici. Éléonore m'a parlé beaucoup de son malheureux cousin, pour lequel elle me paraît éprouver plus de pitié que d'affection. Elle ne m'a point dit, comme vous, qu'il fût avare, mais elle m'a fait d'autres confidences plus tristes encore que la vôtre. A l'en croire, la nuit est dans son cœur comme dans son intelligence. Pauvre jeune homme ! ne rien aimer ! et ne rien comprendre ! ce n'est pas même vivre à moitié.

« M. Loubert ne me plaît pas, quoiqu'il fasse évidemment tout ce qu'il peut pour me plaire. Il a une certaine franchise et une espèce de bonhomie, mais sa franchise ne lui sert qu'à se vanter de ce qu'il fait et à louer ce qu'il possède, et sa bonhomie ne me paraît qu'un prétexte pour se mettre à son aise. Possesseur d'une grande fortune, qu'il doit à ses grands travaux et à un concours de circonstances heureuses, il ne croit qu'à l'habileté des gens qui réussissent, et richesse est pour lui le synonyme d'intelligence. Aussi quand madame

Grandval lui parle de la douleur que lui cause l'état de son fils, il ne manque jamais de lui dire, pour la consoler, que Léonce a cent mille écus de rente et qu'il est économe. « Avec cela, ajoute-t-il invariablement, on peut se passer de tout le reste.

« Éléonore Loubert est belle et spirituelle ; mais sa beauté étonne sans charmer, et son intelligence éblouit sans répandre cette douce et communicative chaleur qui éveille la sympathie. Positive comme son père, avec plus de distinction dans l'esprit, elle s'est donné le goût des arts sans en avoir le sentiment, et à l'aide d'une force de volonté peu commune, elle a su acquérir des talents brillants dont elle ne parle jamais, quoiqu'elle les produise volontiers. Hier, elle m'a montré ses albums, remplis de dessins qui m'ont paru remarquables par le fini de l'exécution ; puis elle a joué du piano et chanté devant moi. Son jeu est net, agile, vigoureux ; sa voix est étendue, vibrante, flexible ; mais l'un et l'autre ne m'ont inspiré que cette admiration froide qui prend sa source dans l'évidence de la difficulté vaincue. L'âme manque à son chant, comme la poésie aux œuvres de son pinceau : c'est la beauté de la forme, sans la vie qui rend la

tester contre les mauvaises allumettes : il demande à quelle autorité les particuliers doivent adresser leurs réclamations. Il propose de formuler une plainte contre l'Etat.

M. le Préfet dit qu'il faut se plaindre sous la forme d'un vœu.

Le vœu, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Vote d'un crédit de 300 fr. pour récompenses aux belles actions; d'une somme de 3,000 francs pour la médecine gratuite; d'un crédit de 1,000 fr. pour secours en cas d'extrême misère.

M. des Nouhes fait connaître au Conseil, d'après le rapport du préfet, que les secours à domicile aux malades indigents ont occasionné une dépense de 2,462 fr. 05 c., en 1891, de sorte que, sur le crédit de 5,000 francs voté à cet effet, une somme de 2,537 fr. 95 est restée sans emploi.

Il propose au Conseil de voter les 5,000 fr. pour l'année prochaine. — Adopté.

Vote d'un crédit de 4,000 francs pour subvention aux communes qui désirent des bureaux télégraphiques, d'une somme de 1,000 francs pour l'orphelinat Saint-Joseph de Saumur, de 400 francs pour l'orphelinat agricole de la Breille, de 4,000 francs pour l'orphelinat de Pouillé.

Parmi les secours accordés à d'anciens employés et à leurs familles, nous remarquons M^{me} Roland, veuve d'un gardien de la prison de Saumur, 200 fr.

MM. de Blois, Guibourd, Richou, de Terves, etc., prient le Conseil d'émettre le vœu que le nombre des concours régionaux agricoles, réduits à 5 par le ministre de l'agriculture, soient élevés à 16.

M. de Blois appuie fermement ce vœu : il montre quel dommage va causer à l'agriculture la dernière décision du ministre, et il rappelle que toutes les sociétés agricoles ont protesté contre la réduction des concours régionaux.

En outre, M. de Blois demande le rétablissement du concours départemental qui a eu lieu, pendant 47 ans, en Maine-et-Loire, sous les auspices de la Société industrielle et agricole. Il prie M. le Préfet d'appuyer sa réclamation auprès des pouvoirs publics.

Le vœu émis par MM. de Blois, Guibourd, etc., est adopté.

L'assemblée départementale émet, en outre, le vœu que les pommes et poires circulent en franchise et que seuls les cidres fabriqués soient soumis à l'impôt.

M. Besnard fait connaître que le projet de tracé définitif du chemin de fer de Saumur à Cholet pourra être soumis au Conseil, à la session d'avril 1893, et qu'il ne s'écartera pas sensiblement du tracé préparé. On espère que la voie sera livrée à l'exploitation, le 15 juin 1895.

UNE LETTRE DU GÉNÉRAL VILLAIN

Les journaux de Poitiers publient la lettre suivante, adressée au préfet de la Vienne par le général commandant le 9^e corps d'armée :

Tours, le 7 août 1892.

Le général Villain, commandant le 9^e corps d'armée, à M. le préfet de la Vienne.

Monsieur le Préfet.

Les manœuvres d'automne du 9^e corps contre le 12^e doivent se dérouler pour la plus grande partie sur le territoire du département de la Vienne.

Les différents renseignements pris en vertu de mes ordres font connaître que les ressources en eau, pendant le mois de septembre, seront des plus restreintes.

A cette époque, presque tous les ruisseaux sont à sec, et il ne reste plus, pour alimenter les hommes, que les puits, les fontaines et les sources.

En présence de cette situation, je crois pouvoir vous demander de faire appel à toute la bonne volonté et à tout le patriotisme des populations que vous administrez pour les inviter à alléger dans la mesure du possible les fatigues qu'éprouveront nos soldats devant ce manque d'eau.

Tous auront à cœur de répondre à votre appel pour l'organisation d'un service d'eau qui parera aux premiers besoins des soldats arrivant dans les cantonnements.

Chacun des habitants tiendra à honneur de placer devant son habitation ou sa ferme tous les récipients possibles remplis d'eau dès le matin, destinés à la troupe qui vient cantonner.

Il n'est pas un seul bourg, une seule ferme qui ne compte de ses enfants servant sous les drapeaux, et tous auront à cœur de faire pour les soldats du 9^e corps ce qu'ils désirent voir faire pour leurs enfants.

J'ai l'honneur de vous demander de faire, par tels moyens que vous jugerez utile, un pressant appel à toutes les populations intéressées que vous administrez, pour que cette demande reçoive partout une exécution complète.

Agréez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

VILLAIN.

LES MANGEUVRES

Voici le tableau des communes de la Vienne traversées par les troupes pendant les manœuvres d'automne 1892 :

- Saint-Savin, 9 septembre.
- Nalliers, 9 septembre.
- Saint-Germain, 9 septembre.
- Montmorillon, 10 et 14 septembre.
- La Trimouille, 9 et 10 septembre.
- Saint-Léomer, 10 septembre.
- Journet, 10 septembre.
- Saulgé, 11, 12, 13 et 14 septembre.
- Lathus, 14 septembre.
- Lussac, 11, 12, 13, 16, 17 septembre.

Bourg-Archambault, 11 septembre.
Moullismes, 12, 13, 15 et 16 septembre.
Persac, 12, 13, 15, 16 et 17 septembre.
Plaisance, 12 et 13 septembre.
Les Sillards, 14, 15, 16 et 17 septembre.

TOURS. — Prorogation de la durée de l'Exposition. — A la suite d'une délibération prise par le Conseil municipal de Tours le 29 juillet 1892, en vue de proroger la durée de l'Exposition, le maire a pris l'arrêté suivant :

« Article unique. — L'Exposition nationale des Beaux-Arts, de l'Enseignement, de l'Industrie, du Commerce et de l'Agriculture, ouverte à Tours le 28 mai dernier, est prorogée jusqu'au 40 octobre prochain. »

FÊTES AU CROISIC

Dimanche prochain 28 août auront lieu, au Croisic, de grandes fêtes de jour et de nuit au bénéfice de l'Association de prévoyance mutuelle des patrons pêcheurs de la circonscription maritime du Croisic. Il y aura lâcher de pigeons, courses de vélocipèdes, grande kermesse, lancement du navire pilote le Neptune, grande fête vénitienne sur le Traict et dans les bassins du port, feu d'artifice, etc.

Les trains de plaisir de Tours et de Nantes ne quitteront le Croisic qu'à dix heures du soir.

Un train de nuit spécial, partant à dix heures, desservira toutes les stations balnéaires du Croisic jusqu'à Saint-Nazaire inclus.

Etat civil de la ville de Saumur

DÉCÈS

Le 24 août. — Marie Septier, épouse de Reuë-Auguste Vaslet, propriétaire, 63 ans, rue Notre-Dame.

Le 25. — Adélaïde-Alphonsine Sourisseau, épouse de Charles-Auguste Dron, couturière, 42 ans, rue Saint-Jean; — Marie-Eugénie-Virginie Raineau, 13 jours, rue des Moulins.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 24 août 1892.

Les Bourses étrangères arrivent plus faibles par suite de bruits de choléra qui paraissent un peu exagérés, l'ensemble des valeurs étrangères est en réaction marquée sur la veille. La rente 3 0/0 est l'objet de quelques réalisations à 99.90; le 4 1/2 est à 103.50.

La Rente Italienne se maintient relativement très ferme, elle conserve le cours rond de 92 fr.

L'Extérieure perdant un point depuis deux jours cote 64 3/8. Le Rouble arrive de Berlin plus faible; le Nouveau Russe recule à 79.40 et l'Orient à 68.

L'action de la Banque de France cote 4,183. Le Crédit Foncier subit les effets de quelques liquidations d'acheteurs qui ramènent son prix à 4,115 fr.

La Banque de Paris, légèrement influencée par la baisse des fonds étrangers, s'inscrit à 671 fr.

La Société Générale conserve encore à 480 le terrain gagné depuis le commencement du mois par suite de la constatation au bilan mensuel arrêté le 31 juillet d'une progression très sensible de ses bénéfices.

Le Crédit Lyonnais a une tenue très ferme à 807. On prétend que cette société est sur les rangs pour obtenir l'affaire de l'avance de 50 millions au gouvernement espagnol. Les Chemins Economiques valent 415.

CLOTURE DE LA VENTE

AUX

Magasins Généraux du Tissu

Installation provisoire à SAUMUR, rue d'Orléans, 18,

ANCIENNE MAISON MEXME FRÈRES

Ne pouvant répondre individuellement aux nombreuses demandes qui nous sont adressées concernant la durée de notre séjour à Saumur, nous croyons devoir mettre sous les yeux du public la dépêche suivante :

Administrateur Magasins Généraux du Tissu à Saumur, clôturez vente Samedi 27 août et vendez à toute offre les lots 38, 96, 116, 128.

En conséquence, la clôture de la vente aura lieu samedi 27 août, à 5 heures du soir, et toutes les marchandises faisant partie des lots ci-dessus désignés seront vendus à TOUT PRIX.

L'Administration nous charge d'adresser des remerciements aux Dames de Saumur, pour les témoignages de confiance et de sympathie que nous avons reçus.

Pendant les derniers jours de vente, NOUVEAUX RABAIS sur les Toiles, Tapis, Draperies, Soieries, Flanelles, Mouchoirs, Couvertures, Rideaux, etc., et abandon de toutes les

COUPES ET COUPONS

classés en 4 lots au prix suivants :

1 ^{er} LOT	Marchandises de toute nature.....	0,25
2 ^e LOT	Marchandises supérieures.....	0,45
3 ^e LOT	Marchandises riches..	0,75
4 ^e LOT	Marchandises extra..	0,95

CLOTURE

Samedi 27 août 1892

A 5 HEURES du SOIR

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

EAU DE VIE BLANCHE

Pour Fruits

Préparation spéciale faite avec des Alcools de première qualité.

Marmande 42 degrés... 1.50 le litre
Montpellier 45 — ... 1.75 —
Armagnac 50 — ... 2.00 —

Verre compris.

Par quantité de 6 litres :

Bonification de 10 c. par litre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

forme aussi sensible à la pensée qu'au regard.

« Madame Granval aime tendrement sa nièce, dont elle admire aussi l'intelligence et les talents. Néanmoins il m'a semblé qu'elle l'examinait quelquefois avec inquiétude, et que la tristesse succédait souvent à son admiration. Sans doute cette impression naît d'un rapprochement pénible que fait cette pauvre mère entre l'enfant de son frère et le sien.

« Je n'ai pu m'empêcher de sourire de vos craintes au sujet du désir que pourrait avoir madame Granval de me faire épouser son fils. D'abord il ne me semble pas possible qu'on songe à marier Léonce dans l'état où il est, dit-on; puis, dans la supposition contraire, il serait peu probable qu'on songeât à une pauvre fille comme moi. Il y aurait encore une troisième raison plus forte que les deux premières, c'est que pour rien au monde je ne consentirais à confier ma destinée à un homme qui ne serait pas capable de m'aider à me diriger dans la vie. Si jamais je renonce à mon indépendance, il ne me suffira pas d'aimer celui à qui je la sacrifierai, il faudra encore que je puisse être sûr de le respecter. J'ai dit cela à Éléonore, l'autre jour, je ne sais plus à quel propos, et elle m'a regardé avec un éton-

nement qu'elle a eu toutes les peines du monde à empêcher d'être impoli.

« Ce matin, madame Granval m'a demandé comment je trouvais sa nièce, et il y avait tant d'inquiétude dans son regard, pendant qu'elle me faisait cette question, que j'ai été un peu embarrassée dans le premier moment pour lui répondre. Toutefois, comme Éléonore a des qualités incontestables, je me suis promptement remise, et j'ai pu dire, sans déguiser ma pensée, que mademoiselle Loubert était une femme fort distinguée. — Mais la croyez-vous sensible? reprit vivement la baronne. — Je n'ai aucune raison pour penser le contraire, — ai-je répliqué avec moins d'assurance que la première fois, — elle est si jeune et si heureuse. — Madame Granval sourit tristement, et elle me dit : — Vous avez raison, Suzanne, le cœur n'est complet que lorsqu'il a souffert. — Puis elle me quitta après m'avoir donné un baiser sur le front. Comme elle se penchait vers moi, il m'a semblé qu'elle avait des larmes dans les yeux.

« Ma lettre a été interrompue par l'arrivée d'Éléonore, qui est venue me surprendre de la manière la plus aimable. Elle a passé une partie de l'après-midi avec moi, pendant que

son père était en conférence avec madame Granval. Je ne sais maintenant pourquoi cette dernière a voulu connaître mon opinion sur sa nièce. Éléonore vient de me dire qu'elle était fiancée à son cousin, qu'elle épousera quelques mois après son retour de ses voyages. Me rappelant tout ce qu'elle m'avait dit sur le compte de Léonce, j'eus quelque peine à lui cacher ma surprise en voyant l'indifférence avec laquelle elle m'annonçait ce grand événement. — Je serai très heureuse avec lui, — ajouta-t-elle de l'air le plus naturel du monde, — c'est le plus beau parti de la province.

« Entendez-vous, Claire? le plus beau parti de la province. J'espère que madame Granval ne me demandera plus ce que je pense de sa nièce.

« Cette visite de mademoiselle Loubert m'a causé une profonde tristesse, que je ne veux pas vous faire partager; aussi, ma chère amie, je vais terminer cette lettre, quoique j'aie encore mille choses à vous dire. Comme elles ont presque toutes rapport à ma tendresse pour vous, j'espère que vous les devinerez. Adieu.

» SUZANNE.

» 3 juin 1892... »

« P. S. Madame Granval vient de m'annoncer le mariage de son fils avec sa nièce. Elle est si heureuse qu'il m'a semblé que j'avais tort d'être triste. Au fait, dans la situation de Léonce, il ne saurait mieux faire que d'épouser sa cousine. Sa mère lui a écrit de hâter son retour, sans lui dire pourquoi, elle pense qu'il pourra être ici vers le milieu de la semaine prochaine : sa dernière lettre est datée de Londres. »

(A suivre.)

BOURSE DE PARIS

Du 24 Août 1892

3 0/0.	99 80
3 0/0 amortissable.	99 95
4 1/2.	103 40

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
A l'amiable
UN CHALET
Avec Jardin et Vigne

Le tout entouré de murs, d'une contenance de 55 ares, situé à Bagnaux, rue des Pauvres, dépendant de la succession de M. DES-HAYES.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire.

A LOUER
Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine
Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

MAISON
Rue du Portail-Louis, n° 4,
A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1893.
S'adresser à M. RETIVEAU, rue de Poitiers, 54. (542)

AVIS

LA CHASSE est interdite dans la commune d'Épieds, à tous les étrangers qui ne possèdent pas au moins deux hectares de terre.

Changement de Domicile

M. GOUBIN-CHALOT, plâtrier, autrefois rue Nationale, vient de transférer son domicile rue de l'Abattoir, 47.

VERITABLE
EXTRAIT de VIANDE
LIEBIG
Indispensable pour préparer à tout moment potages, sauces, légumes et autres mets.
Cet extrait se conserve indéfiniment.
Se méfier des imitations.
Exiger la signature LIEBIG en outre bleu sur l'étiquette de chaque pot.

A LOUER
PRÉSENTMENT
MAISON

Rue de Bordeaux, 45.
Précédemment occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'École de cavalerie.
Avec beau jardin bien arboré et service d'eau de Loire.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES
UN CLOS

D'une contenance de 70 ares
Avec Maison, Pressoir, Pompe et Bassin.
Situé au Pont-Fouchard.
S'adresser à M^{me} V^e COURNALEAU.

A VENDRE
Un Dictionnaire
DE LITTRÉ

4 Volumes et un supplément reliés
S'adresser au bureau du journal.

M^e BRETON, notaire à Yarennes, demande de suite un *clerc* pour faire actes courants.

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

M^e DENIEAU, notaire à Alzonnes, demande de suite un *clerc* capable de faire tous actes courants.

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris? Avez-vous des pellicules? Vos cheveux sont-ils faibles et tombent-ils? **SI OUI**

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.
ENTREPÔT: 22, rue de l'Échiquier, PARIS
Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve, à Saumur, chez: M. COUTARD, 2, rue Saint-Jean; M. MASCHET, rue Saint-Jean; M. RENÉ, rue Saint-Jean; M. PICHARD, rue Nationale; M. DAUBIGNY, coiffeur-parfumeur, 37, rue d'Orléans.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER



SOCIÉTÉ DES

HUILES D'OLIVE DE NICE

Extrait de l'article 2 des statuts: La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines.

DÉPÔT:

Maison IMBERT Fils

Rue d'Orléans, 33-SAUMUR-Rue Dacier, 38

Spécialité d'HUILE D'OLIVE Vierge extra

DE NICE

Le flacon... 2 fr. 80 | Le 1/2 flacon... 1 fr. 50
Verres repris à 30 centimes | Verres repris à 20 centimes

En Bonbonnes en verre garnies d'Osier

En bonbonne de 3 kilog.... le demi-kilog. 1 fr. 20
— de 5 kilog..... — 1 fr. 10
— de 10 kilog..... — 1 fr.

MODÈLES DÉPOSÉS DES EMBALLAGES

Les emballages sont repris aux prix facturés



Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- 1^{er} Juillet 1892

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.	Omn.		Expr.	Omn.
	matin	soir		matin	soir		
Paris	7 55	12 50	7 55	8 30	11 25		
Chartres	6	9 34	10 12	2 48	9 41	10 12	1 33
Château-du-Loir	10 13	12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	4 53
Noyant-Méon	11 20	1	3 8	7 40	1 15		5 56
Linières-Bouton	11 29		3 17	7 49			6 6
Vernantes	11 43		3 30	8			6 16
Blou	11 54		3 41	8 10			6 26
Vivv	12 2		3 49	8 17			6 33
SAUMUR (Orl.)							
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29
Nantilly (arrivée)	12 28			4 22	8 41		7
SAUMUR (Etat)							
(arrivée)	12 39			4 35	8 52		7 12
(départ)	12 25	8 31		4 11	8 32		6 50
Nantilly (départ)	12 32	8 37		4 23	8 43		7 2
Chacé-Varrains	12 38	8 47		4 29	8 49		7 8
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1		4 37	8 56		7 16
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	9 18	2 25	3 7 40
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 10	10 10	2 52	3 19 8 24
Niort			4 30	9 1	12 22	4 39	11 40
Saintes			6 24	11 59		6 22	2 21
Bordeaux			9 56	4 22		9 3	4 56

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.	Omn.		Expr.	Omn.
	matin	soir		matin	soir		
Bordeaux			5 40		8 25		12 30
Saintes			7 12		9 42		11 40
Niort			9 42		10 51		2 7
Thouars	5 25		9 12		12 45	1 35	4 28
Montreuil-Bellay	8 35	6 5	12 12		12 45	1 35	4 28
Brézé-Saint-Cyr	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48
Chacé-Varrains	9 59	7 17			2 53	5 18	6 3
Nantilly (arrivée)	10 11	7 26			3	5 25	9 36
SAUMUR (Etat)	10 16	7 31			3 5		6 14
(arrivée)							
(départ)	10 23	7 46			3 16		6 26
Nantilly (départ)					2 54		6 5
SAUMUR (Orl.)					3 6		6 16
(arrivée)	7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24	11 11 12 7
(départ)	7 57	11 35	1 39	3 18	5 49	6 29	11 7 12 16
Vivv	8 11	11 49		3 30	5 57	6 43	
Blou	8 20	11 58		3 36	6 6	6 52	
Vernantes	8 33	12 11		3 49	6 19	7 6	
Linières-Bouton	8 46	12 23		4	6 31	7 18	
Noyant-Méon	9 1	12 30	2 15	4 11	6 45	7 34	11 44
Château-du-Loir	10 22	1 52	3	5 18	7 58	8 48	12 33 1 39
Chartres	2 47		5 56	9 46	12 4	12 45	3 33 4 44
Saintes	5 55		7 30	11 20	2 27	3 5	5 10 6 15
Bordeaux							

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte		Omn.	Omn.
	matin	soir		
Saumur	7 52	11 16	4 31	
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5	
Chinon	9 4	1 5	7 29	
Chinon			7 41	4 35 9 3
Port-Boulet			8 8	4 58 9 45
Saumur			9 4	7 6 10 32

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte		Omn.	Omn.
	matin	soir		
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25
Montreuil	7 41	10 47	2 34	8 52
Loudun	8 42	1 39	3 56	9 36
Montreuil (ar.)	9 19	3 14	4 35	10 15
(départ)	9 27	4 5	5 8	10 39
le Vaudelnay	7 2	9 39	1 30	5 19
Baugé	7 14	9 51	1 53	5 30
Doué	7 22	9 58	2 5	5 38
Montreuil (sr.)	7 45	10 20	2 33	5 48
(départ)	9 12	11 45	9 12	7 22
Angers				

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Omn.		Expr.		Omn.		Expr.		Direct	mixte
	1	2	1	2	1	2	1	2		
Nantes d.	8 25	8 52	12 7	3 5					7 35	11 5
Angers d.	6 30	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10	9 35	1 16	1 45	2 26
La Ménitrie	7 10	10 49	12 27	3 42	5 20	6	10 1	1 46		
Les Rosiers	7 19	10 56	12 31	3 52		6 13				
St-Clément	7 26		12 40	3 59		6 22				
St-Martin	7 33		12 45	4 7		6 31				
Saumur ar.	7 46	11 11	12 55	4 20	5 41	6 48	10 24	2 13	3 5	
(arrivée)	7 52	11 16	1 1	4 31	5 44	6 58	10 30	2 16	3 13	
Varennes	8 05	11 26	1 11	4 45		7 16				
Port-Boulet	8 20	11 35	1 21	5 1	6 1	7 34	10 50	2 38	3 47	
Langeais	8 59	11 55	1 50	5 46	6 23	8 30	11 46	3 9	4 32	
Tours arr.	9 42	12 33	2 25	6 35	7 10	9 43	11 48	4 11	5 46	
Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45	11 59		5 8	10 39	10 39	

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Omn.		Direct		Expr.		Omn.		Omn.		Expr.	mixte
	1	2	1	2	1	2	1	2				
Paris (départ)	11 20	12 20	0 25	11 45	11 5	8 25	12 45	11 20				
Tours (départ)	5 43	8 45	1 20	4 51	7 15	11 57	10 40	2 53				
Langeais	6 21	9 30	2 10	5 46	8	12 40	11 35	3 50				
Port-Boulet	6 52	10 7	2 35	6 18	8 37		12 17					
Varennes	7 3	10 19		6 29	8 49		12 39					
Saumur (arrivée)	7 14	10 32	2 54	6 40	9 2	1 12	12 57	4 5				
(départ)	7 22	10 42	3	6 49	9 8	1 16	1 30	4 9				
Saint-Martin	7 34			7 1	9 22		1 47					
Saint-Clément	7 40			7 7	9 29		1 56					
Les Rosiers	7 48			7 14	9 37		2 5	4 25				
La Ménitrie	7 59	11 13	3 25	7 24	9 47	1 36	2 20	4 32				
Angers (arrivée)	8 41	11 53	3 54	8 6	10 36	1 58	3 21	4 57				
Nantes (arrivée)	11 14		5 52		1 19	3 50	6 13	6 46				

LA FLÈCHE A SAUMUR

STATIONS		
----------	--	--